



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 08-2024 - Déploiement des compteurs
électriques intelligents Stratégie et étape 1**

Crédit demandé CHF 1'396'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 14 mai à 18h30 au premier étage des locaux de la Damataire. La séance a été levée à 20h30.

La commission étant composée, outre le soussigné, de Mmes Céline Felber, Claudia Gämperle, Anne Viredaz, MM. Gérald Cuche, Mathias Fernandez, Stephan Margelisch, André Ogay et Bertrand Yersin.

La Municipalité était représentée par Monsieur Marc Zolliker, accompagné de Madame Solène Gomez et Messieurs Gérald Pittet et Thierry Lassueur.

Au nom de la commission, je tiens à remercier à la Municipalité et à l'administration pour les informations communiquées et les réponses aux questions de la commission.

1. OBJET DU PREAVIS

La Ville de Pully, afin de se conformer à la loi sur l'énergie, prévoit de remplacer les compteurs électriques traditionnels par des compteurs intelligents. Cette initiative permettra aux consommateurs de suivre leur consommation en temps réel. Conformément aux exigences légales, 80 % des ménages devront être équipés de ces nouveaux compteurs d'ici octobre 2027, avec un remplacement total prévu d'ici fin 2029. Ce projet, estimé à environ 5 millions de CHF, représente un défi technique et logistique significatif pour notre commune.

2. EXAMEN DU PREAVIS

Le préavis propose une stratégie de déploiement en deux étapes : la première consiste à mettre en place et tester les outils informatiques dans le cadre d'un projet pilote, tandis que la seconde concerne le déploiement à grande échelle. La Municipalité demande un crédit de 1'396'000 CHF pour financer cette première étape. La scission du préavis permet de mieux

estimer le coût de la seconde phase, certaines informations, telles que le prix final des compteurs, n'étant pas encore disponibles.

Une présentation de qualité de Madame Solène Gomez détaille les avantages des compteurs intelligents. Ces bénéfices incluent une meilleure gestion de la consommation pour les clients, l'élimination des relevés physiques des compteurs, et la possibilité de développer de nouveaux services pour optimiser l'exploitation des réseaux d'électricité et d'eau. Le système de mesure intelligent (SMI) combinera les compteurs intelligents et les plateformes informatiques pour la transmission des données.

Trois scénarios ont été évalués pour la mise en œuvre du SMI :

- Pully autonome : Gestion indépendante du SMI par Pully avec externalisation de l'installation des compteurs.
- Pully intégré à Lausanne : Inclusion de Pully dans le déploiement de Lausanne, avec des coûts élevés et un manque de contrôle.
- Pully dans SD Energie : Intégration dans la société Smart Data Energie SA, regroupant plusieurs distributeurs romands, pour mutualiser les compétences et les coûts.

Le troisième scénario a été retenu pour ses avantages économiques et stratégiques. SD Energie, créée en 2021, offre une plateforme de gestion conforme aux exigences légales et permet des économies d'échelle importantes. Pully entrerait dans l'actionariat de cette société, avec une contribution financière de 276'000 CHF, incluant un apport au capital-actions, un agio et des frais d'intégration dans le SMI.

Certains membres de la commission ont relevé que l'agio est très élevé (176'000 CHF). La municipalité justifie cet agio par les coûts déjà engagés par les actionnaires actuels. Les comptes de la société seront communiqués ultérieurement à la commission. Une autre discussion porte sur la nature de l'entrée au capital de la ville de Pully. Deux options existent, un accroissement du capital-actions ou un transfert des actions existantes. Dans le deuxième cas, l'existence d'agios ne se justifie pas. La municipalité et ses services s'engage à vérifier les modalités. Il est également relevé que les SIG auront un poids démesuré en termes d'actionariat et de pouvoir de décision, et que cette entité traverse une période de turbulences, ce qui peut engendrer un risque pour la société SD Energie et la commune de Pully.

A la lecture des comptes de la société (reçus après la séance), il apparaît que les actionnaires actuels n'ont pas versé d'agio contrairement à ce qui est demandé à Pully. En particulier, les SIG sont entrés dans le capital à hauteur de CHF 265'000 sans verser d'agio ce qui leur donne un droit de vote de 34,63%. En outre, la société présente une perte au bilan de CHF 129'478.10 au 31 décembre 2023. En tenant compte du résultat de l'exercice courant, les capitaux propres à cette même date, s'élèvent à CHF 661'818.12 soit un montant inférieur au capital-actions de CHF 765'000.

Une minorité de la commission juge que le modèle retenu est potentiellement risqué et que des partenaires naturels tels que la Romande Energie seraient plus appropriés. La municipalité a confirmé que des démarches ont été entreprises, mais que la Romande Energie n'est pas intéressée par ce projet. Les autres solutions auraient été plus coûteuses, notamment le partenariat avec la ville de Lausanne. Finalement, la structure choisie, regroupant plus de 450'000 usagers, permet des économies d'échelle importantes pour l'achat des compteurs.

En comparaison avec les communes proches, d'autres scénarios ont été suivis. Dans le cas de Paudex, c'est l'intégration dans le déploiement de Lausanne qui a été préférée. Belmont, quant à elle, a renoncé à intégrer les compteurs d'eau intelligents dans la solution retenue et a choisi la Romande Energie comme prestataire.

Le préavis inclut un budget de 312'000 CHF pour l'externalisation d'un équivalent plein temps pour la première année. Le prix semble très élevé mais est justifié par la rareté du personnel qualifié. La municipalité espère internaliser ce poste dans le prochain budget, afin de réduire les coûts. Cette discussion dépasse toutefois le cadre du préavis.

En réponse aux préoccupations concernant la protection des données des utilisateurs, la municipalité confirme que toutes les mesures de sécurité seront mises en place pour protéger ces données sensibles. Bien que les différents actionnaires se regroupent dans une seule société, les informations des différents prestataires ne seront pas mélangées.

Les impacts financiers incluent des investissements totaux de 4'738'600 CHF, dont 1'396'000 CHF pour le présent préavis. De plus, une augmentation des charges d'exploitation, mais aussi des économies à partir de 2030 grâce à l'élimination des relevés physiques sont à prévoir, parce que les collaborateurs s'en occupant actuellement pourront être réaffectés à d'autres tâches.

L'augmentation des coûts sera refacturée aux consommateurs, entraînant une légère hausse de la facture d'électricité. Le coût bien que jugé faible est discuté. En effet une partie de la commission juge que ces coûts ne devraient pas être à la charge des consommateurs. La municipalité et ses services expliquent qu'ils sont contraints par la loi à répercuter ces coûts sur le prix du courant. Les investissements seront amortis sur dix ans, avec des intérêts financiers annuels estimés à 20'900 CHF.

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement durable en contribuant à la réduction de la consommation d'électricité. Il est toutefois relevé que jeter des compteurs en état de fonctionnement n'est pas très durable. La municipalité confirme être tributaire des décisions des chambres fédérales.

Des mesures de communication seront mises en place pour informer la population du changement des compteurs. Cela devrait être géré par des ressources internes existantes.

3. VOTE SUR LE PREAVIS

Avant de procéder au vote, la Commission ad hoc est informée du fait que la Commission des Finances a rendu, à l'unanimité, un préavis positif.

La parole n'étant plus demandée, la Commission procède au vote. Lecture est donnée des conclusions figurant au point 12 du Préavis No 04-2024 :

La commission a voté séparément les articles soumis au conseil. Tous les articles ont été acceptés, mais une partie de la commission émet des réserves sur le point 1, concernant l'entrée au capital de SD Energie.

Avec 7 voix pour et 2 voix contre, la Commission ad hoc approuve les conclusions de la Municipalité.

Pour la Commission
Frederic Anken, Président
Pully, le 15 mai 2024